



Le 11 mars 2020

2 cas de coronavirus à Mulhouse et Tremery

**La direction passe sa production avant la santé des salariés.
Les caristes à Mulhouse utilisent leur droit de retrait**

A Poissy, la direction est en dessous du minimum.

Force est de constater que la direction n'a toujours pas respecté le peu d'engagement qu'elle avait pris lors de la réunion précédente.

L'état des sanitaires reste toujours dans un état déplorable : les salariés de Derichebourg n'ont pas eu d'effectifs supplémentaires et ne peuvent pas augmenter le nombre de passage dans les sanitaires qui sont déjà largement insuffisant.

Il manque du papier et les essuies mains ne sont pas régulièrement remplacés. Souvent, il n'y a pas tout simplement de savon sans parler du gel hydro alcoolique, inexistant dans les sanitaires.

Salle d'UEP : elles ne sont toujours pas nettoyées suffisamment ou pas du tout dans certain cas comme au B5. Etat d'hygiène déplorable. Pas de savon ni de gel hydro alcoolique, rouleau de papier épuisé et non remplacé.

2 premiers cas de coronavirus aux usines de Mulhouse et Tremery Une direction qui refuse de prendre les mesures qui s'imposent. Les caristes à Mulhouse se mettent en droit de retrait !

Mulhouse (6 000 salariés) : mardi 10 mars, un cariste du Montage en arrêt maladie depuis le 2 mars a été hospitalisé. Il est sous assistance respiratoire. Son cas est préoccupant. C'est l'émotion parmi les salariés. La CGT apporte tout son soutien aux salariés et à leurs proches.

La direction n'a renvoyé qu'un seul cariste chez lui. Elle a refusé de renvoyer tous autres les salariés qui avaient été en contact régulier avec lui. La direction a même refusé de communiquer son âge, son équipe, son lieu de vestiaire.

Réponse des salariés : Une dizaine de caristes ont utilisé leur droit de retrait ! C'est la seule manière de se protéger contre l'irresponsabilité de la direction.

Tremery (près de Metz, usine de moteurs, 1 500 salariés) : Un cariste a contracté le virus. Il fait partie d'une équipe d'une douzaine de salariés. Seule la RU et un autre cariste ont été renvoyé chez eux. Les autres restent au travail.

Les exemples de Tremery et de Mulhouse prouvent que la direction a la volonté de faire passer sa production avant notre santé.

En imposant aux salariés qui ont été en contact régulier avec les salariés malades de rester au travail, la direction ne permet pas le ralentissement de la propagation du virus et met en danger tous les salariés. C'est irresponsable !

On ne peut pas compter sur la direction pour protéger notre santé. Pour se protéger, il faudra le faire nous-mêmes, en utilisant collectivement notre droit de retrait.

Le droit de retrait est une disposition légale, qui permet à des salariés de se retirer de leurs postes de travail à partir du moment où ils sentent qu'il pourrait y avoir une menace pour leur santé ou leur vie.